



## COMMISSION D'ÉTUDES 2

ORIGINE: PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 2

TITRE: PROPOSITION DE L'EQUIPE DE GESTION SUR L'ORGANISATION DES  
TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ETUDES

### Structure de la Commission d'études

Les membres de l'équipe de gestion de la Commission d'études ont évalué les avantages et les inconvénients d'avoir des Groupes de travail et des Rapporteurs ou de n'avoir qu'un Rapporteur au rôle renforcé dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de Groupes de travail. Les membres ont également tenu compte, plus particulièrement, des éléments suivants:

- 1) l'expérience acquise par la Commission d'études 2;
- 2) le nombre limité de Questions qui pourraient éventuellement être regroupées en vue de créer les Groupes de travail pertinents;
- 3) la décision prise par la Conférence de La Valette, de tenir des réunions de Commissions d'études chaque année.

Après un examen attentif des avantages et des inconvénients des deux structures, il est proposé aux participants à la réunion de la Commission d'études de ne pas créer de Groupes de travail.

Il est également suggéré que le Groupe de Rapporteurs agisse comme un Groupe de travail (un service d'interprétation sera fourni, si nécessaire, dans les limites des contraintes budgétaires).

### Rôle de la Commission d'études s'agissant des Questions à traiter par les Groupes spécialisés

Etant donné que les Groupes spécialisés sont créés pour régler des questions particulières à très bref délai, et dans le cadre de la révision des questions laissées à l'examen des Groupes spécialisés, il est proposé que le Secrétariat du BDT s'occupe de ces questions.

Il est également proposé que les résultats des travaux des Groupes spécialisés soient, le cas échéant, utilisés comme contributions à la Commission d'études. Le Secrétariat de l'UIT-D s'occupant de ces questions spécialisées est encouragé à coopérer avec les membres de l'équipe de gestion de la Commission d'études 2 agissant en tant qu'experts individuels.

S'agissant du problème qui se posera en l'an 2000, le Secrétariat du BDT présentera pour information et action si nécessaire une contribution officielle sur ses activités en rapport avec ce problème, lors de la réunion de la Commission d'études.

### **Lien entre la Commission d'études et le Plan d'action pertinent de La Valette**

L'équipe de gestion a examiné cette question en détail et a estimé que les activités effectuées au sein de la Commission d'études au titre de Questions et celles qui sont prévues dans le Plan d'action de La Valette devraient se compléter. Le Secrétariat du BDT est invité à communiquer les résultats du programme pertinent en tant que contributions à la Commission d'études. Il est proposé que cet avis soit approuvé par les participants à la réunion.

### **Rôle des Vice-Présidents**

Elus pour représenter une région, les Vice-Présidents sont invités à entrer en liaison avec les organisations régionales compétentes et pertinentes. En outre, ils pourraient être appelés à traiter de questions régionales (comme des questions de Groupes spécialisés ou des questions intéressant particulièrement une région).

Les Vice-Présidents sont également invités à défendre les intérêts de leur propre région dans les travaux de la Commission d'études. Il est clair que les Vice-Présidents sont autorisés à fournir des documents de travail officiels aux réunions pertinentes de la Commission d'études. Le Document 1/011-2/016 présente le point de vue des pays d'Afrique sur cette question.

### **Rôle des Rapporteurs**

Si la Commission d'études accepte la proposition de l'équipe de gestion visant à faire du rôle des Rapporteurs le pilier des travaux de la Commission d'études, les Rapporteurs feront directement rapport à la Commission d'études elle-même. Tous les moyens devraient être mis à leur disposition pour réussir leurs travaux.

Si nécessaire, les réunions pourront être tenues en dehors de Genève, conformément aux règles de l'Appendice de la Résolution 4, paragraphe 3, de la CMDT-98.

Il est évident que les Rapporteurs sont autorisés à fournir des documents de travail officiels aux réunions pertinentes de la Commission d'études.

L'équipe de gestion propose de créer un Groupe de travail chargé d'établir des lignes directrices à l'intention des Rapporteurs, fondées sur les lignes directrices déjà utilisées dans le Secteur de la normalisation, qui devront être présentées à la prochaine réunion de la Commission d'études pour examen. Il est suggéré que cette proposition soit approuvée par les participants à cette réunion et que ce Groupe soit créé.

---